

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01331 Numéro SIREN : 802 982 116 Nom ou dénomination : A.P.T.P

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2018 sous le numéro de dépôt 13674

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

ACTIF IMMOBILISE

CAPITAUX PROPRES

DETTE (4)

RENOUVOIS

Désignation de l'entreprise		APTP		Néant		*	
Adresse de l'entreprise		9 BD GENERAL DE GAULLE		06340 LA TRINITE			
Numéro SIRET *		8 0 2 9 8 2 1 1 6 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		2 0	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
Immobilisations incorporelles		010		012			
Fonds commercial *							
Autres *		014		016			
Immobilisations corporelles *		028		030			
Immobilisations financières * (1)		040		042			
Total I (5)		044		048			
STOCKS		050		052			
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *							
Marchandises *		060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
Créances (2)		068		070		5 165	
Clients et comptes rattachés *						10 850	
Autres * (3)		072		074		1 793	
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084		086		25 093	
Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096		098		30 258	
Total général (I+II)		110		112		30 258	
						12 776	
						12 776	
PASSIF							
				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
Capital social ou individuel *		120		1 500		1 500	
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126		150			
Réserves réglementées *		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		7 025			
Report à nouveau		134					
Résultat de l'exercice		136		15 099		7 175	
Provisions réglementées		140					
Total I		142		23 774		8 675	
Provisions pour risques et charges		154					
Total II							
Emprunts et dettes assimilées		156					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés *		166					
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169		6 484		4 101	
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		6 484		4 101	
Total général (I + II + III)		180		30 258		12 776	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2016

Page 11

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise APTP

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 1 6Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 1 5

Néant

*

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	19 437	13 664
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	1 020	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	20 457	13 664

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	2 231	4 713
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	463		244	463	457
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *				254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	2 694	5 170

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280				
Produits exceptionnels	(IV)	290				
Charges financières	(V)	294				54
Charges exceptionnelles	(VI)	300				
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306			2 664	1 265

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310			15 099	7 175
---	--	-----	--	--	--------	-------

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
Provisions non déductibles *		322				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324			2 664	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
Divers* (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655		
						342
						350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		370			17 763	372
---	--	-----	--	--	--------	-----

FV

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **APTP**Néant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591		
TOTAL						596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

FV

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : APTP

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 943
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	259
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FV

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

DEUXIEME ANNEE D'ACTIVITE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

FV

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

FV

APTP

SAS au capital 1 500 Euros

9 Bd Général de Gaulle
06340 LA TRINITE

R.C.S NICE 802 982 116

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Prise par décision de l'actionnaire unique en date du 30 juin 2017

Affectation du résultat

L'actionnaire unique après avoir constaté que le résultat de l'exercice au 31/12/2016 se traduisait par un bénéfice de 15 099 €, décide de l'affecter comme suit :

- A la réserve statutaire pour 15 099 €,

A l'issu de cette affectation, la réserve statutaire anciennement créditrice de 7 025 € est arrêté en position créditrice à 22 124 €.

La réserve légale reste inchangée, en position créditrice à 150 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées au titre des dividendes et avoirs fiscaux pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

NEANT

*Pour extrait certifié conforme à l'original,
L'actionnaire unique : Monsieur VIDAL José.*

